

LECTURE CRITIQUE D'UN GENOCIDE AU QUOTIDIEN 9

Maxime Steinberg

LES YEUX DU TEMOIN ET LE REGARD DU BORGNE

LECTURE CRITIQUE D'UN GENOCIDE AU QUOTIDIEN

I. UNE LECTURE PLURIELLE

Un document d'histoire n'est jamais fait sur mesure. On l'oublie trop souvent, la pièce d'archives, si remarquable soit-elle, n'est toujours qu'une fenêtre entrebâillée. Le premier regard ne saisit pas d'emblée ce qu'elle laisse entrevoir. Une lecture au premier degré n'épuise pas la trace écrite. Entre ses lignes, elle condense plus d'histoire qu'elles n'en expriment. Ses mots les plus anodins sont parfois tout aussi signifiants, sinon davantage, que les plus significatifs. Les archives nazies relatives à la « solution finale » nazies sont, à cet égard, autant de cas de figure. Classées à l'époque « affaires secrètes du Reich », elles sont, de surcroît, surcodées. Le décryptage est le préalable absolu à leur lecture correcte. Le texte rétabli, son interprétation est loin d'être achevée. Comme le code de lecture, il lui faut — épreuve décisive — passer au crible de la critique historique. Epreuve décisive, car le document d'histoire n'a de sens que dans son rapport à celle-ci.

Cette étude procède à un tel exercice avec un document remarquable de cette terrible période (1). Le journal de Johann Paul Kremer, document personnel, n'est pas la pièce la plus marquante, mais elle est peut-être l'une des plus remarquées et, en tout état de cause, la plus vivement controversée. Médecin SS à Auschwitz du 29 août au 18 novembre 1942, Johann Paul Kremer continua à tenir la chronique quotidienne des faits qui le concernaient personnellement et où il était directement impliqué. Dans l'après-Auschwitz, les notes prises à l'époque des faits servirent à d'autres fins que la recherche historique. Elles furent, dès l'abord, une pièce à conviction, et en premier lieu contre leur auteur. L'ancien médecin SS fut jugé, en 1947, à Cracovie, au procès de 40 SS de la garnison SS du camp de concentration d'Auschwitz : le tribunal suprême polonais le condamna à mort. A 64 ans, il

(1) Voir *Le journal de Kremer*, dans *Auschwitz vu par les SS*, Hös, Kremer, Broad, Musée d'Etat, Oswiecim, 1974 (Cité désormais *Journal de Kremer*).

était le condamné le plus âgé : on ne l'a pas exécuté. Treize ans après, c'était la Cour d'assises de Munster qui le condamnait — les notes de 1942 à l'appui — à 10 ans de prison : à 77 ans, la peine était de pure forme, elle n'excédait pas celle qu'il venait de purger en Pologne. Quatre ans plus tard, l'octogénaire comparait, avec son journal de guerre, à titre de témoin à charge dans l'affaire Mulka et consorts, les 20 SS du camp d'Auschwitz jugés de 1963 à 1965 devant la Cour d'assises de Francfort.

Il y eut, pour ainsi dire, une quatrième affaire Kremer, cette fois sans Kremer, devant le Tribunal de Grande Instance de Paris, en 1981. La Ligue Internationale contre le Racisme et l'Antisémitisme et plusieurs associations patriotiques de résistants et de déportés y avaient assigné Robert Faurisson pour avoir, entre autres, « volontairement tronqué certains témoignages tels que celui de Johann Paul Kremer » (2). Le journal du médecin SS d'Auschwitz avait été au centre de la polémique provoquée par le « révisionnisme ». *Le Monde*, publiant, à la fin de 1978, une thèse « aussi aberrante » que le « problème des chambres à gaz » de Faurisson avait aussi présenté une « abondance de preuves » (3). Dans cet inventaire, Georges Wellers citait, en bonne place, des notes du médecin SS d'Auschwitz. La réponse de Faurisson prétendit lui apprendre à les « citer correctement » (4). La leçon de lecture « révisionniste » était, protesta Wellers, un « roman inspiré » (5) ! Une déclaration retentissante de Faurisson sur les ondes d'Europe n° 1 livra la clef de cette relecture des sources. La mort de millions d'hommes et de femmes, d'enfants et de vieillards y devenait un « prétendu génocide » (6). Le propos était, à tous égards, injurieux. L'histoire était, dans la révision de Faurisson, rien moins que mensonge historique. À l'époque des faits, même l'antisémite nazi le plus frénétique ne dénonçait pas la rumeur du génocide

(2) R. FAURISSON, *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire*, Paris, 1980, p. 229.

(3) Voir *Le Monde*, 29 décembre 1978.

(4) *Le Monde*, 16 février 1979.

(5) *Le Monde*, 21 février 1979.

(6) Le 17 décembre 1980 sur les ondes d'Europe n° 1, Faurisson avait déclaré que « les prétendues chambres à gaz hitlériennes et le prétendu génocide forment un seul et même mensonge historique qui a permis une gigantesque escroquerie politico-financière dont les principaux bénéficiaires sont l'Etat d'Israël et le sionisme international et les principales victimes le peuple allemand — non ses dirigeants — et le peuple palestinien tout entier ». Propos qui lui valurent d'être condamné, devant la 17ème chambre correctionnelle de Paris pour provocation à la discrimination, à la diffamation, à la haine et à la violence raciales. Cette déclaration détermina aussi le verdict de la Cour d'appel de Paris. Faurisson s'y était pourvu contre le tribunal civil qui l'avait condamné pour manquements aux devoirs de l'objectivité et de l'impartialité intellectuelles. Pour le juge d'appel aussi, « Faurisson se prévaut abusivement de son travail critique pour tenter de justifier sous son couvert, mais en dépassant largement son objet, des assertions d'ordre général qui ne présentent plus aucun caractère scientifique. Il est délibérément sorti de la recherche historique et a franchi un pas que rien, dans ses travaux antérieurs n'autorisait (...) ». (Voir sur l'affaire Faurisson entre autres, S. KALISZ, *Le révisionnisme ou la négation des chambres à gaz, étude du phénomène et de son impact médiatique*, mémoire de licence en journalisme, ULB, 1986-1987).

en cours comme une «supercherie juive» (7). Le délire «révisionniste» y découvrirait une «gigantesque escroquerie politico-financière». Pesant soigneusement ses mots, Faurisson en désignait le bénéficiaire, non pas la «juiverie internationale», mais le «sionisme» tout aussi «international». Cette version était mieux appropriée aux sensibilités des années 70/80 mises à l'épreuve par les événements du Moyen-Orient. Cette manipulation antisémite donna aussitôt une nouvelle impulsion à la bataille judiciaire à peine entamée (8). Si le débat des prétoires traita de l'aspect formel, la polémique sur le fond se poursuivit à coups de livres.

Le journal de Kremer y resta en point de mire. Wellers consacrait, en 1981, un chapitre à «Faurisson contre Kremer» dans *Les Chambres à Gaz ont existé; des documents, des témoignages, des chiffres*. Auparavant, en novembre 1980, le *Mémoire en défense contre ceux qui m'accusent de falsifier l'histoire* de Faurisson avait pris pour sous-titre : «Vous avez dit : 'Kremer' ? — Un exemple de supercherie historique». Dès juin, son «tripatouillage» des notes du médecin SS d'Auschwitz avait, quant à lui, été démonté dans *Les Temps Modernes* : une étude de Nadine Fresco sur «*Les redresseurs des morts*», analysait «comment on revise l'histoire» (9). Le numéro de septembre d'*Esprit* imprima son orientation historiographique à l'analyse critique du «révisionnisme» : Pierre Vidal-Naquet y procédait à l'«anatomie d'un mensonge» dans *Un Eichmann de papier*. La méthode Faurisson était caractérisée comme un «art de ne pas lire les textes» et, «sur le plan de la morale intellectuelle et de la probité scientifique», son interprétation du document Kremer dénoncée comme «un faux» (10). Faurisson a réagi, en 1982, avec sa *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* où devant la pertinence des observations de son adversaire le plus systématique, il lui a fallu infléchir sa lecture des notes du médecin SS d'Auschwitz pour préserver sa propre négation du génocide juif (11).

(7) Pendant l'événement, l'organe par excellence de l'antisémitisme hitlérien ne dénonçait pas les rumeurs de génocide comme un ignoble et scandaleux mensonge proféré par des adversaires fanatiques et sans scrupule. Le *Stürmer* reconnaissait qu'il ne s'agit pas d'une supercherie juive». Le journal se référait aux révélations suisses de l'*Israelitisches Wochenblatt*. Il confirmait qu'il est effectivement vrai que les Juifs ont «pour ainsi dire» disparu d'Europe et que «le réservoir juif de l'Est» d'où l'épidémie juive se répandait depuis des centaines d'années sur les peuples européens a cessé d'exister» («*Le nouvel ordre juif. Ce que les Juifs exigent pour eux-mêmes*», dans *Stürmer*, 4 novembre 1943.

(8) Voir l'analyse de la «fonctionnalisation d'un antisémitisme caricatural» dans l'affaire Faurisson, par I. HALEVI, *Hypocrisies: du bon usage du révisionnisme*, dans *Revue d'études palestiniennes*, n° 26, Hiver 1988, pp. 9-11. (Ilan Halevi, d'origine juive, est le représentant de l'O.L.P. auprès de l'Internationale socialiste).

(9) N. FRESCO, *Les redresseurs des morts, comment on revise l'histoire*, dans *Les Temps Modernes*, n° 407, juin 1980, p. 2182.

(10) Voir P. VIDAL-NAQUET, *Les assassins de la mémoire, «Un Eichmann de papier» et autres essais sur le révisionnisme*, Paris, 1987, p. 73.

(11) R. FAURISSON, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, deuxième édition, augmentée, Paris, 1982.

L'année suivante, la dernière passe d'armes de la bataille judiciaire se déroula devant la Cour d'appel de Paris. Faurisson y fut à nouveau condamné. En 1983, le juge d'appel ne donna toutefois pas pleinement raison à la partie adverse. Il se déclara incompétent pour «porter un jugement sur la valeur des travaux historiques» (12). L'aveu servit les prétentions de Faurisson : le perdant avait gagné, devant ce jury incompétent, cette légitimité scientifique qu'ambitionne la prétendue «école révisionniste» (13). Son érudition avait abusé, après d'autres, les magistrats de Paris. À leur estime, «les accusations de légèreté formulées contre lui manquent de pertinence». La Cour d'appel n'avait pas saisi ce qui différencie le travail de l'idéologue sur l'histoire de l'enquête heuristique sur les sources. Sa lecture est sélective et elle l'est d'autant plus que l'idéologue est érudit. Il sait lui pertinemment bien les documents qu'il lui faut écarter de son propos. Un Faurisson s'est bien gardé d'introduire le document Kremer dans sa négation du génocide juif. Confronté à cette pièce d'archives, il lui a fait dire n'importe quoi pour échapper à son sens. Cela, la Cour d'appel l'a aperçu, en le condamnant. «Il cherche en toute occasion», a-t-elle dit, «à atténuer le caractère criminel de la déportation, par exemple en fournissant une explication personnelle, mais tout à fait gratuite des actions spéciales mentionnées à quinze reprises avec horreur dans le journal du médecin Kremer».

Cette lecture plurielle du document n'a paradoxalement pas pris en compte toute sa portée historique. La perversion «révisionniste» de son sens — tout comme son instrumentalisation judiciaire — a certes focalisé l'attention sur les exterminations dont cette pièce d'archives conservait une trace écrite. Mais cette lecture provoquée est restée, pour invalider la négation polémique du génocide juif, au plan du texte où s'était cantonnée, dans son principe, l'entreprise «révisionniste» de déréalisation du discours. Le journal du médecin SS, témoignage d'époque, n'est précisément pas un «discours vide». Ces notes d'Auschwitz au quotidien témoignent d'un événement qui, comme elles, est lui aussi chronologiquement daté et géographiquement situé! Il avait débuté à mille kilomètres du lieu du massacre et Kremer n'en saisissait pas à Auschwitz toute la dimension. Pour la recherche historique, sa chronique personnelle n'en est pas moins une source d'une importance exceptionnelle : ses notes, toutes lacunaires qu'elles soient, sont la seule trace écrite d'origine nazie relative à la disparition de déportés juifs de France, de Belgique et des Pays-Bas, dès leur arrivée à Auschwitz.

(12) «Les tribunaux», explique le juge d'appel, «ne sont ni compétents, ni qualifiés pour porter un jugement sur la valeur des travaux historiques que les chercheurs soumettent au public et pour trancher les controverses ou les contestations que ces mêmes travaux manquent rarement de susciter».

(13) Voir l'exploitation «révisionniste» du jugement de la Cour d'appel de Paris par P. GUILLAUME, *A ce dont l'esprit se contente on mesure l'ampleur de sa perte*, dans *Annales d'histoire révisionniste*, n° 2, été 1987, p. 155; voir la lecture du jugement et la discussion du point de vue «révisionniste» à ce sujet dans G. WELLERS, *Qui est Robert Faurisson ?*, dans *Le Monde juif*, n° 127, juillet-septembre 1987, p. 96.

La valeur documentaire de cette source n'a pas échappé aux historiens qui ont dépouillé les archives de la déportation ouest-européenne. En 1978, le *Mémorial de la déportation des Juifs de France* choisissait, à titre d'illustration, l'extrait le plus significatif (14). La même année, la monumentale histoire des Pays-Bas dans la seconde guerre mondiale (15) traitait des notes de Kremer relatives au sort des *Gedepoorteerde Joden*. Plus tardif, *La Traque des Juifs* insiste, du point de vue belge, sur l'importance toute particulière du document Kremer (16).

La chronique du médecin SS pendant son bref séjour à Auschwitz appelle un déchiffrement plus systématique que cette approche en ordre dispersé. Chaque chercheur s'y est référé pour ce qui concernait son champ d'investigation. Cette triple référence événementielle est elle-même significative. La pièce d'archives, document capital pour l'histoire du génocide qui a frappé les Juifs d'Europe occidentale, acquiert aussi sa pleine signification dans ce triple retour à l'événement. A le suivre au plus près jusque dans les notes quotidiennes de l'officier SS, la critique historique bute inévitablement sur les embûches que leur lecture «révisionniste» a dressées à plaisir. Il lui faut les démonter. Le propos n'est pas polémique. Le «révisionnisme» est un discours non pas d'histoire, mais sur l'histoire et, à ce titre, comme tout regard qui y est porté et quel que soit son point de vue, il relève de l'analyse critique du chercheur. Dans son enquête, ce qui importe, c'est de ne rien omettre. L'érudition sélective est tout à l'opposé de la méthode historique. Elle fausse la pleine compréhension de la pièce d'archives et interdit d'y saisir dans son immédiateté l'histoire au moment où elle s'accomplit.

II. LES PETITES PHRASES « ANODINES »

Une lecture littérale ne pratique pas cette saisie historique. Les notes du médecin SS d'Auschwitz sont le plus souvent de petites phrases laconiques apparemment dépourvues d'épaisseur événementielle. La plus caractéristique est peut-être celle du 10 septembre 1942, jour où l'histoire perd toute trace d'au moins 714 déportés arrivés avec le convoi VIII de Belgique. Kremer a simplement écrit que «le matin», il a assisté «à une action spéciale» ! La note n'est pas plus explicite ! Aux yeux de l'officier SS, cette «action» du 10 septembre n'était néanmoins pas un fait négligeable. Si son cahier ne mentionne rien d'autre ce jour-là, il retient — indice significatif de l'importance que l'auteur du journal attache personnellement à ces faits — que c'était «la 5ème fois» qu'il prenait part à une «action spéciale» depuis son arrivée au camp (17).

(14) S. KLARSFELD, *Mémorial de la déportation des Juifs de France*, Paris, 1978, non paginé.

(15) L. DEJONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog, Gevangenen en gedepoorteerden*, s'Gravenhage, 1978, tome 8, vol. 1.

(16) M. STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil, La Traque des Juifs*, Editions Vie Ouvrière, Bruxelles, 1987, t.III, vol. I, p. 247.

(17) *Journal de Kremer*, p. 231.

Dans ses comptes, Kremer s'est pourtant trompé. L'erreur se situe, le 5 septembre; coup sur coup, l'officier SS participe à deux « actions spéciales », l'une « à midi », l'autre « le soir, vers 8 heures, de nouveau »⁽¹⁸⁾. « La première fois », c'était le 2 septembre « à 3 heures du matin »⁽¹⁹⁾. Les deux « actions » du 5 portent donc son compte à trois. Le lendemain, le 6, « le soir, vers 8 heures », le médecin SS prend part « de nouveau à une action spéciale »⁽²⁰⁾. Donc la quatrième! Mais il ne compte pas encore : il en est toujours à ses débuts. C'est à la suivante, le 9 septembre qu'il s'installe dans la routine et entame sa numérotation incorrecte, « le soir » avec « la 4ème fois »⁽²¹⁾.

L'erreur du journal de Kremer n'est pas innocente. Elle a sa vérité. Le témoin qui se trompe témoigne une seconde fois. Son erreur — qu'il la commette pendant les faits ou après coup — est quelque part instructive. Dans le journal de Kremer, l'erreur de compte aide à mieux appréhender la signification usuelle de l'« action spéciale » pour ses participants. Le 9 septembre, après sa première semaine d'« actions spéciales », l'officier SS Kremer, se les remémorant, ne retient qu'une seule des deux « actions » du 5 septembre, celle qui ne s'écarte pas de sa pratique désormais habituelle. La « première fois », le 2, il avait inscrit une « action spéciale à l'extérieur ». Le 6, c'est « de nouveau (...) à l'extérieur ». Le plus souvent pourtant, le journal de Kremer n'a pas précisé. Sur les 15 « actions spéciales » mentionnées, 8 à peine comportent une indication⁽²²⁾. La note double du 5 septembre fournit un renseignement pour chaque « action ». L'entrée du « midi » — elle est à citer en allemand — porte sur une « *Sonderaktion aus dem F(rauen) K(onzentrations) L(ager) (Muselmanner)* ». Une « action spéciale » à partir du camp des femmes où il y a des « musulmanes » !! L'entrée du « soir, à 8 heures » laisse tout aussi perplexe : ici, il s'agit d'une « *Sonderaktion aus Holland* ». Le texte est énigmatique. Ces deux actions spéciales en provenance de Hollande et d'un camp de musulmanes à Auschwitz heurtent le sens commun.

C'est que le mot à mot est piégé. Le journal de Kremer dit autre chose que ce qui est écrit. Il a son propre code. Les « *Sonderaktion aus Holland* »

(18) *Ibidem*, p. 228.

(19) *Ibidem*, p. 226.

(20) *Ibidem*, p. 230.

(21) *Ibidem*, p. 231.

(22) Sur les 15 « actions spéciales », le journal mentionne cinq fois la provenance des personnes. Dans 4 cas, il s'agit de déportés arrivés à Auschwitz. Dans deux cas (y compris l'action double du 7 octobre), des détenues du camp des femmes. L'identification historique des 15 « actions spéciales » révèle qu'une seule à peine ne vise pas des arrivants au camp.

ou « *draussen* » (à l'extérieur) ⁽²³⁾ ne se prêtent pas plus à une lecture immédiate que les « *musulmanner* » d'Auschwitz ⁽²⁴⁾. Ici, le sens littéral est, à l'évidence, un contresens historique. Cette pièce d'époque n'atteste pas la présence de musulmans au camp d'Auschwitz!

III. LES « MUSULMANS » A AUSCHWITZ

Dans son journal, l'officier SS ne se réfère pas à une catégorie administrative de détenues. Le terme de « musulmanes » est repris à l'argot du camp et les archives d'Auschwitz ne sont ici d'aucun secours. La seule lecture des sources d'époque ne livre pas la clef. L'énigme des « musulmanes » d'Auschwitz appelle des sources d'une autre nature, ces sources dites orales parce que recueillies après guerre auprès de témoins — anciens gardiens SS et anciens détenus — quelles que soient, par ailleurs, les circonstances de cette enquête ⁽²⁵⁾. Dans cette confrontation des sources orales et documentaires, la pièce d'archives authentifie dans le témoignage ce qui décrypte et amplifie son propre sens.

(23) R. Faurisson traduit « *draussen* » par « dehors », et non « à l'extérieur ». Et, dans cette lecture immédiate, il se complait à insinuer qu'« historiens et magistrats suppriment traditionnellement le mot ›dehors‹ (*draussen*) pour faire dire à Kremer que cette action se déroulait dans une ›chambre à gaz› » (voir « *Une lettre de M. Faurisson* », dans *Le Monde*, 16 janvier 1979). Le manque de rigueur dans la référence aux documents d'histoire nourrit ces insinuations abusives. A cet égard, on utilisera avec la plus extrême prudence les extraits du journal de Kremer publié dans *Justiz und NS Verbrechen*, Coll. Urteiten Sammlungen, University Press of Amsterdam, 1977, vol. 17, p. 500-7 et suivantes. Repris au dossier de l'affaire Kremer à Munster, le texte comporte plusieurs erreurs, dont, à la date du 2 septembre, précisément l'omission de « *draussen* ». Le 6 septembre, néanmoins, la « *Sonderaktion draussen* » est publiée correctement.

(24) Les « *musulmanner* » ruinent l'interprétation que J.G. Cohn-Bendit, « révisionniste » modéré, avance dans son *Analyse du journal de Kremer. De l'exploitation dans les camps à l'exploitation des camps, une mise au point de la Guerre Sociale* oppose sa lecture aux « spéculations de Wellers, de Vidal-Naquet, ainsi qu'(à) celles de Faurisson » (p. 16). Cohn-Bendit exploite le « *aus* » des « *Sonderaktion* ». Dans « *Sonderaktion aus Holland* », il n'y a pas — et dans aucun cas, a lu Cohn-Bendit — une relation grammaticale entre des personnes et *Sonderaktion*. Il ne s'agirait donc pas d'une action exercée directement sur des personnes. « Selon la structure grammaticale », écrit-il, « c'est bien la *Sonderaktion* qui est en provenance de Hollande ». Kremer parlerait donc chaque fois de l'arrivée ou du départ d'un transport. En suivant Cohn-Bendit et en l'absence du « *aus* », le lecteur ferait partir les « musulmanes » avec des « gens de l'extérieur » arrivant au camp, lors de la « *Sonderaktion* » unique du 7 octobre 1942 !

(25) R. Faurisson, spécialiste de la critique des textes littéraires passé à celle des documents d'histoire, estime quant à lui que « cette note est claire. Le Dr. Kremer a ici affaire à des femmes dites ›musulmanes› » (voir R. FAURISSON, *Mémoire en défense*, p. 32). Ce qu'elles étaient ne ressort pas du document Kremer. Pour en lire le sens, il lui faut également recourir à d'autres sources. En histoire, il ne peut pas chercher « midi à midi ». Avant d'être connu comme « historien révisionniste », il avait, dans une interview sur sa méthode de critique littéraire (dans *Les Nouvelles Littéraires*, 10-17 février 1977), affirmé : « je cherche midi à midi ». « Les textes », y expliquait-il, « n'ont qu'un sens ou bien il n'y a pas de sens du tout ». (Cité d'après N. FRESCO, *Les redresseurs de morts*, dans *Les Temps Modernes*, n° 407, juin 1980, p. 2154.)

En l'occurrence, celui des « musulmanes » du journal de Kremer lève un coin du voile sur l'atrocité d'Auschwitz. « Le comble de l'horreur », y est-il écrit, le 5 septembre 1942, à propos de la « *Sonderaktion aus [...] Musulmänner* ». « En tant qu'anatomiste », dira Kremer après la guerre, « j'ai vu beaucoup de choses horribles, j'ai eu souvent à faire avec les cadavres, pourtant ce que j'y ai vu, je n'ai pu le comparer avec quoi que ce soit [d'autre] » (26). Interrogé dans l'instruction de son procès à Cracovie en 1947, l'ancien médecin SS d'Auschwitz parle ici du lieu où se déroule cette « action spéciale » : « ce que j'y ai vu », a-t-il bien dit. Sa déposition s'attache au comportement des « musulmanes » à cet endroit et c'est leur attitude qui lui est apparue, à l'époque, « le comble de l'horreur ». Questionné sur les modalités de l'« action » du 5 septembre, l'anatomiste ne livre pas un diagnostic médical sur ces « prisonnières amaigries du camp de femmes désignées généralement par le nom de *Musulmänner* ».

Le témoignage d'anciens détenus personnellement concernés dans et par leur drame est plus explicite. Le docteur Aron Bejlin expliquera que « le stade de ›musulman‹ est le dernier dans la cachexie [...]. Celui qui y parvient se met à parler sans cesse de nourriture. Or, il y avait deux sujets tabous à Auschwitz : le crématoire et la nourriture [...]. Quand quelqu'un perdait le contrôle de lui-même et se mettait à raconter sans arrêt les repas qu'il faisait chez lui, c'était le premier signe qu'il était arrivé au stade de ›musulman‹ » (27). Il en était à la deuxième phase des « symptômes de la dénutrition », selon le docteur Wladyslaw Fejkiel à qui, du temps d'Auschwitz, Kremer avait réclamé deux détenus dénutris pour ses observations (28). « La première [phase] était caractérisée par l'amaigrissement, l'atonie musculaire et la diminution croissante de l'énergie motrice ». Quant au « second stade, [il] commençait quand l'affamé avait perdu le tiers de son poids normal ». « Outre l'amaigrissement plus prononcé » et ses effets physiologiques, il modifiait le comportement. L'allure était typique : « quand on observait un groupe de loin », ajoute ce médecin, « il faisait penser à des Arabes en train de mendier, d'où le nom de ›musulmans‹ qu'on leur donnait habituellement dans le camp » (29).

Les « musulmanes » du camp des femmes — sujet du traitement « spécial » du docteur Kremer — ont été décrites, en 1946, dans les *Aspects pathologiques du camp de concentration d'Auschwitz-Birkenau*. L'auteur, Désiré Haffner n'y retient pas son indignation. « Des femmes ? », écrit-il, « Mais qu'est-ce qu'elles avaient encore de féminin, d'humain, ces spectres affreux à voir ? Ces crânes rasés, ces peaux craquées par les intempéries, ces corps squelettiques portant partout les traces des atrocités commises

(26) *Journal de Kremer*, p. 228, n. 53.

(27) Cité dans H. LANGBEIN, *Hommes et femmes à Auschwitz*, Fayard, Paris, 1975, p. 93.

(28) *Ibidem*, p. 331.

(29) *Ibidem*, p. 91-92.

par les femmes SS, ces bras tatoués, ces mains gelées, ces jambes gonflées, c'étaient ça des femmes ?» (30). Si ces « musulmanes » laissèrent une impression d'horreur dans le journal de Kremer — mais dans les circonstances de la « *Sonderaktion* » du 5 septembre (31) —, le médecin SS ne la retint cependant pas dans sa chronologie numérotée de l'« action spéciale ». C'est qu'elle ne correspondait pas à la routine des « *Sonderaktion* ». Elle s'appliquait, en effet, à des détenus du camp, et non à des « gens de l'extérieur ».

IV. LES « GENS DE L'EXTERIEUR »

La seconde « action spéciale » du 5 septembre « *aus Holland* » relève de cette routine. Une note du 12 octobre fournit cette clef de lecture. Kremer y signale une autre « *Sonderaktion aus Holland* », mais cette fois, il précise : « 1600 personnes ». « *Aus Holland* » se lit donc « des gens en provenance de Hollande » (32). Les « actions spéciales » ne se déroulent pas « *draussen* », à l'extérieur comme une lecture littérale de la note du 2 septembre le laisse dire, mais sur des personnes provenant de l'extérieur : des « *Auswartige* », écrit textuellement Kremer, le 7 octobre.

Cette dernière note du journal mérite une attention plus soutenue. Elle est des plus sommaires, mais livre, dans sa brièveté, une indication supplémentaire d'un grand intérêt. Kremer y inscrit « la 9ème action spéciale (gens de l'extérieur et femmes musulmanes/AF)GF ». L'inscription porte sur une « *Sonderaktion* » unique qui concerne deux catégories de personnes différentes, les unes provenant du camp des femmes, les autres arrivant de l'extérieur (33). Cette note fait penser à celle du 5 septembre. A cette date, le journal renseignait aussi deux catégories de personnes : des internées provenant — « *aus* » — du camp des femmes et des déportés arrivés à Auschwitz « *aus Holland* », mais les deux « actions spéciales » étaient distantes d'un intervalle de 8 heures, l'une « à midi », l'autre, « vers 8 heures ». Chaque « action » portait sur des personnes différentes et dans un temps différent. Le 7 octobre, le journal de Kremer enregistre dans le même temps une seule et unique « *Sonderaktion* » sur des personnes différentes.

Et le journal n'introduit ici aucune erreur. Le médecin SS est désormais attentif à sa comptabilité : il la tient depuis un mois. Tronquée au départ, la

(30) *Ibidem*, p. 90.

(31) Ni le témoignage des médecins anciens détenus ni celui de l'ancien médecin SS Kremer ne porte sur des femmes atteintes de typhus. Faurisson, utilisant la déposition de Kremer sur ces « musulmanes » s'autorise néanmoins à affirmer qu'elles étaient « atteintes de la maladie (...) Le typhus était passé par là » (R. FAURISSON, *Mémoire en défense*, p. 32).

(32) *Journal de Kremer*, p. 236.

(33) La provenance du convoi du 7 octobre 1942 n'est pas connue. Non plus le nombre de personnes arrivées au camp. L'« action spéciale » à laquelle elles sont soumises laisse entrer au camp 96 hommes et femmes qui y sont immatriculés (voir le *Journal de Kremer*, n. 77, p. 236.).

numérotation correspond bien aux « actions » notées. Après le 10 septembre — « la cinquième fois » —, Kremer signale sa participation à deux « actions spéciales », le 23 septembre, la « nuit » : ce sont ses « 6. und 7. Sonderaktion ». A cette date sont arrivés deux convois; le premier — d'après les 351 numéros de matricules attribués — provenait de Slovaquie : à défaut de la « transportlist », on ignore le nombre des Juifs qui disparaissent. Il s'élève à 499 pour l'autre transport, un convoi « français », le XXV. La « 8. Sonderaktion » a lieu, le 30, encore une fois « la nuit » : un convoi d'origine inconnue est arrivé, ce jour-là comme l'atteste l'immatriculation à Auschwitz de 156 personnes ⁽³⁴⁾. Une semaine après, Kremer inscrit, le 7 octobre, la « 9. Sonderaktion » sur les deux catégories différentes. La « 10. Sonderaktion » est datée du 12 octobre. Dans les comptes du journal, la note unique du 7 ne vaut pas pour deux « actions », le même jour, Kremer ne les a pas mentionnées, ce qu'il n'a jamais manqué de faire quand cela se produisait ⁽³⁵⁾. Dans ses notes, l'erreur est dans la numérotation, non dans les inscriptions. Le 7, il n'a pas, notant les deux catégories concernées par l'« action spéciale » du jour, confondu leur ... désignation ⁽³⁶⁾ avec la « Sonderaktion » proprement dite. Ce point éclaire quelque peu le sens de l'énigmatique « action spéciale » du journal de Kremer. Les localisations — en particulier le « draussen » du premier jour — n'identifient absolument pas le lieu où la « Sonderaktion » s'accomplit, mais les personnes qu'elle concerne ⁽³⁷⁾. Et c'est à cet égard que l'absence de l'« action spéciale » du 5 septembre sur les « musulmanes » du camp des femmes dans les additions de Kremer est significative : l'omission signale combien il conçoit l'activité « spéciale » d'Auschwitz en fonction de l'arrivée des convois.

De fait, sauf une — précisément le 5 septembre — chaque « action spéciale » du journal de Kremer coïncide avec la réception de nouveaux venus au camp ⁽³⁸⁾. Si la lecture des notes quotidiennes du médecin SS suggère quelquefois cette coïncidence, elle est chiffrée dans la liste

(34) *Journal de Kremer*, n. 71, p. 234.

(35) Ainsi, le 8 novembre, Kremer note même trois « actions spéciales », dans sa numérotation : les 12ème et 13ème « cette nuit », et « dans l'après-midi », donc la 14ème (voir *Journal de Kremer*, p. 244).

(36) A ce stade de la découverte du journal de Kremer, on s'abstient provisoirement de parler de sélection pour l'« action spéciale », mais on n'oubliera pas cette indication que l'auteur du document ne les confond pas.

(37) Il convient de remarquer que Kremer, parlant d'une « Sonderaktion aus F.K.L. (Musulmanner) » le 5 septembre, visite, semble-t-il, « le camp des femmes de Birkenau », seulement douze jours plus tard. C'est en tout cas, le 12 septembre, qu'il note qu'il l'a visité « aujourd'hui ».

(38) La 14ème « action spéciale » de Kremer, le 8 novembre 1942, pourrait éventuellement faire exception. Le journal ne mentionne rien sur la provenance des personnes qui en sont l'objet. Aucune source ne recoupe le document. Danuta Czeh ne reprend pas cette « action spéciale » dans le « Calendrier » d'Auschwitz. L'édition critique du journal (n. 98, p. 244) ne l'identifie pas non plus. Comme l'« action spéciale » s'était déroulée « cette nuit » selon le *Journal de Kremer*, il pourrait s'agir d'un convoi du Ghetto de Ciechanow arrivé le 7. C'était le cas de l'« action » du 12 octobre « la nuit » contre un convoi arrivé la veille, mais ici, la note même de Kremer identifiait l'origine du convoi, la « Hollande ».

chronologique des séries de matricules attribuées aux détenus enregistrés dans le camp d'Auschwitz ^(38bis). Le 2 septembre — à la « première(...) action spéciale » de Kremer — la liste conserve la trace de 12 matricules, de 62.897 à 62.908. Les « femmes » enregistrées ce jour-là au nombre de 27 relèvent d'une autre série, de 18.827 à 18.853. Dans la suite de cette série, le 5 septembre — date de la « *Sonderaktion aus Holland* » — 53 femmes reçoivent les matricules de 19.117 à 19.169 (Auschwitz a enregistré entre temps, 264 détenues) ⁽³⁹⁾. Le 6 septembre, la « *Sonderaktion* » de Kremer — « de nouveau », a-t-il écrit — coïncide également avec une nouvelle attribution de matricules : 16 aux hommes, la série de 63.065 à 63.080, et 38 aux femmes, la série de 19.170 à 19.207. Ces séries parallèles et ininterrompues comportent, à chaque date où le journal de Kremer enregistre une « action spéciale », quelques dizaines, voire quelques centaines de matricules supplémentaires. À la dernière « *Sonderaktion* », « donc la 14ème à laquelle j'ai participé », écrit Kremer le 8 novembre, les matricules des hommes passent de 74.021 à 74.165 et ceux des femmes, de 23.963 à 24.044, soit 145 hommes et 82 femmes enregistrés.

Dans la cartothèque du *Konzentrationslager Auschwitz*, la fiche personnelle du détenu immatriculé renseigne davantage. Celle du détenu Akiwa Fruhauf, né le 15.5.1893 à Cracovie, a été conservée ⁽⁴⁰⁾ : elle indique qu'il a été « livré la 1ère fois » au camp, le « 10.9.1942 » ⁽⁴¹⁾. Ce jour-là, la liste

(38bis) Quelques feuilles de la liste chronologique de l'enregistrement par séries de matricules de détenus à Auschwitz sont reproduites dans *Hefte von Auschwitz*, n° 3/1960, pp. 113-114. Ce document capital n'émane pas de l'administration SS du camp d'Auschwitz, mais de détenus employés à la « section politique » qui ont relevé clandestinement les séries de matricules attribués aux nouveaux prisonniers. Les renseignements qui y figurent sont authentiques. Le recoupement par d'autres sources le confirme, comme le montre l'analyse du convoi VIII de Belgique. Les séries de matricules correspondant à la période de Kremer sont publiées dans D. CZECH, *Kalendarium der Ereignisse in Konzentrationslager Auschwitz-Birkenau* (Le calendrier des événements), dans *Hefte von Auschwitz*, n° 3, 1960. Les pages 88-102 couvrent la période de Kremer à Auschwitz. La liste des matricules pour cette période a été vérifiée sur les photographies du document original qu'a consulté Christian Dupont. Historien de formation et journaliste à la Radio-Télévision Belge Francophone, il a rapporté de son enquête en Pologne toute une documentation filmée par son équipe à partir des pièces d'archives originales pour l'émission du service historique sur « Auschwitz ou la mémoire qui revient ». Voir également Ministère de la Santé Publique (Belgique), Rap. 429 Tr 178.165/39, le 23.4.1963. « *Nummerbesetzung im Konzentrationslager* », liste établie par le Service international de Recherche de la Croix-Rouge, à Arolsen sur base de ses archives et de la documentation et des travaux du Musée d'Auschwitz; à ce propos, le « calendrier » qui fait référence au journal de Kremer comporte, tout remarquable que soit ce travail, des inexactitudes pour ce qui est de la déportation « occidentale ». La notice technique de S. KLARSFELD, dans *Le Mémorial de la déportation des Juifs de France* les a redressées pour la France; la présente étude en rectifie d'autres pour la Belgique et les Pays-Bas, dans ce cas grâce aux recherches les plus récentes de G. Hirschfeld.

(39) Aucun homme du convoi XVI de Westerbork n'a été immatriculé.

(40) Le plus souvent, la cartothèque nazie du camp d'Auschwitz est lacunaire. Si 8.299 matricules ont été attribués à Auschwitz aux 28 convois de Belgique, les archives de la captivité permettent d'identifier seulement 3.083 déportés raciaux.

(41) Archives du Musée d'Auschwitz, fiche d'Akiwa Frühauf, matricule 63.227.

chronologique des matricules acte l'inscription de 21 hommes, sous les numéros de 63.223 à 63.243 (42). La fiche individuelle d'Akiwa Fruhauf porte le matricule 63.227. Il authentifie le renseignement de la liste chronologique : Fruhauf était le cinquième déporté dans cette série réservée à un convoi « belge ». La fiche de la « *karterei* » mentionne, en effet, l'origine du détenu. A la rubrique « Arrêté », il a été écrit « le 28.8.42 » ; à la rubrique « à : », la réponse est « Anvers ». Ce renseignement est des plus précieux : il renvoie aux archives du camp de rassemblement juif, à Malines, en Belgique (43). Elles ont aussi été conservées et comportent un exemplaire de la liste du « transport VIII » où figure effectivement le nom d'Akiwa Fruhauf. Le document est également chronologique. Il débute à la date du 29.8.42 avec les noms dans le désordre des personnes enregistrées ce jour-là à la caserne Dossin. Akiwa Fruhauf (arrêté en fait dans la nuit du 28 au 29 août pendant la grande razzia dans le quartier juif d'Anvers (44)) y est inscrit sous le numéro 30. Au numéro 31, sa femme Bertha Fruhauf-Rubinlicht, née le 2.5.1903 ; au numéro 32, sa fille Goldelaine, née le 16 juin 1935. A Auschwitz, ni l'une, ni l'autre n'ont été immatriculées (45). La dernière personne inscrite sur la « *transportlist* », à la date du 4.9.42 est un enfant de 6 ans à peine, Gita Stazowski, née le 18.8.36. Cette fillette juive n'a plus eu dans l'histoire d'autre matricule que le numéro 1.000 qui était le sien à la date du « 4.9.42 » dans le convoi VIII en formation. Parti le 8 septembre du camp de Malines, ce transport de 1.000 personnes, toutes identifiées, est arrivé à Auschwitz le 10 : la fiche d'Akiwa Fruhauf l'établit, la chronologie des matricules le confirme comme d'une autre manière, la chronique de Kremer avec son « action spéciale (la 5ème fois) » !

V. LES CONVOIS DU JOURNAL

De ses 14 « actions spéciales » sur des « gens de l'extérieur », les seules que le médecin SS d'Auschwitz ait comptabilisées, neuf sont ainsi identifiables grâce aux archives de la déportation d'Europe occidentale. Comme en Belgique, les « *transportlist* » des camps de rassemblement de France et des Pays-Bas n'ont pas été détruites lors de la débâcle allemande. Dans ces pays de l'Ouest, le matériel documentaire disponible a permis de fixer avec la plus grande exactitude possible les statistiques relatives à la déportation et au sort des déportés. Les Pays-Bas, publiant les chiffres et les noms, le

(42) Ont aussi été immatriculées 64 femmes dans la série de 19.295 à 19.358.

(43) Ministère de la Santé Publique et de la Famille. Administration des victimes de la guerre. Service documentation et recherche, « Transport VIII ». Voir quelques pages de la liste originale, de la page 53 à la page 58, dans S. KLARFELD et M. STEINBERG, *Mémorial de la déportation des Juifs de Belgique*.

(44) Voir M. STEINBERG, *L'Etoile et le Fusil, 1942, les cent jours de la déportation des Juifs de Belgique*, Vie Ouvrière, Bruxelles, 1984, t. II, p. 211.

(45) Si son épouse et sa fille n'ont pas survécu à l'arrivée à Auschwitz, Akiwa Fruhauf, lui, n'a pas survécu à la captivité.

LES « ACTIONS SPECIALES » DE KREMER A L'ARRIVEE DE DETENUS A AUSCHWITZ							
Date	Le journal de Kremer*		Liste chronologique des séries de matricules à Auschwitz**				
			Hommes		Femmes		
	Act. spéciale	« Sonderaktion »	Nombre	Série	Nombre	Série	Total
2. 9	n° 1		12	62897-62908	27	18827-18853	39
5. 9	n° 3		—	—	53	19117-19169	53
6. 9	n° 4		16	63066-63080	38	19170-19207	54
9. 9	n° 5	• 4 •	59	63164-63222	52	19243-19294	111
10. 9	n° 6	• 5 •	21	63223-63243	64	19296-19358	85
23. 9	n° 7	• 6 •	294	65056-65348	67	20489-20555	361
23. 9	n° 8	• 7 •	65	65356-65420	144	20566-20709	209
30. 9	n° 9	• 8 •	37	66713-66749	119	21187-21305	156
7. 10	n° 10	• 9 •	40	67074-67113	58	22098-22155	98
11. 10			344	67362-67705	108	22282-22389	452
12. 10	n° 11***	• 10 •	—	—	—	—	—
18. 10	n° 12	• 11 •	—	—	116	22669-22784	116
8. 11	n° 13	• 12 •	25	73996-74020	—	—	25
8. 11	n° 15	• 14 •	145	74021-74165	82	23963-24044	227

* Archives de la commission des crimes de guerre près du ministère de la justice de Pologne (Varsovie).

** Archives du Musée d'Etat à Oświęcim.

*** « Dans la nuit » du 11 au 12.10.1942.

furent officiellement très tôt après la guerre (46). Ce fut fait un peu plus tard en Belgique (47). En France, cela n'a jamais été la préoccupation des autorités nationales. Il a fallu y attendre plus de 34 ans pour qu'« au terme d'un travail éprouvant », un chercheur acharné publie « les noms de presque toutes les victimes et les renseignements d'état-civil qui permettent de les identifier et

(46) Pour les Pays-Bas, voir *Auschwitz*, Ed. Het Nederlandsche Rood Kruis, 's Gravenhage, vol. 1, 1945 et, sous le même titre, les 4 fascicules, publiés en 1947, 1948, 1952 et 1953. Sur l'histoire de la déportation « néerlandaise », voir L. DE JONG, *Het Koninkrijk der Nederlanden in de Tweede Wereldoorlog. Gevangenen en gedeporteerden*, 1978, tome 8, vol. 1 et 2 partie, p. 708. Une étude de G. HIRSCHFELD, *Die Opfer der nationalsozialistischen Endlösung in den besetzten Niederlanden* sera publiée dans *Die Zahl der jüdischen Opfer des Nationalsozialismus*, hrsg. Wolfgang Benz que prépare l'Institut d'Histoire Contemporaine de Munich. Les chiffres des convois « hollandais » qui identifient les « actions spéciales » du journal de Kremer sont de G. Hirschfeld. Qu'il soit remercié pour son amabilité.

(47) Pour la Belgique, le document de base est la « liste alphabétique des personnes arrêtées par l'autorité occupante en tant qu'Israélites ou tziganes et déportées par les convois partis du camp de rassemblement de Malines, entre le 4 août 1942 et le 31 juillet 1944 », document multigraphié du Ministère de la Santé Publique et de la Famille, Administration des Victimes de la Guerre; voir aussi « Tableau récapitulatif des Israélites et Tziganes déportés du camp de rassemblement de Malines vers les camps d'extermination de Haute-Silésie, constitué sur base de la documentation en possession du Ministère de la Santé Publique et de la Famille, à la date du 1er septembre 1979 ». La liste alphabétique, ainsi que les statistiques et leur interprétation ont été publiées par S. KLARSFELD et M. STEINBERG, *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de Belgique*, Bruxelles-New York, 1982.

de dresser le bilan de cette tragédie, comptabilisée par de rigoureuses statistiques»⁽⁴⁸⁾.

Ce travail, basé sur le principe appliqué au convoi VIII de Belgique, permet d'identifier dans le journal de Kremer, 4 «actions spéciales» : le 2 septembre sur le convoi XXVI de France, le 6 septembre sur le convoi XXVIII, le 23 septembre sur le convoi XXXV et le 8 novembre sur le convoi XLVII. Quatre autres «actions spéciales» sont encore identifiables grâce aux recherches sur la déportation «néerlandaise» : le 5 septembre sur le convoi XVI des Pays-Bas, le 9 septembre sur le convoi XVII, le 12 octobre sur le convoi XXVI et le 18 octobre sur le convoi XXVIII.

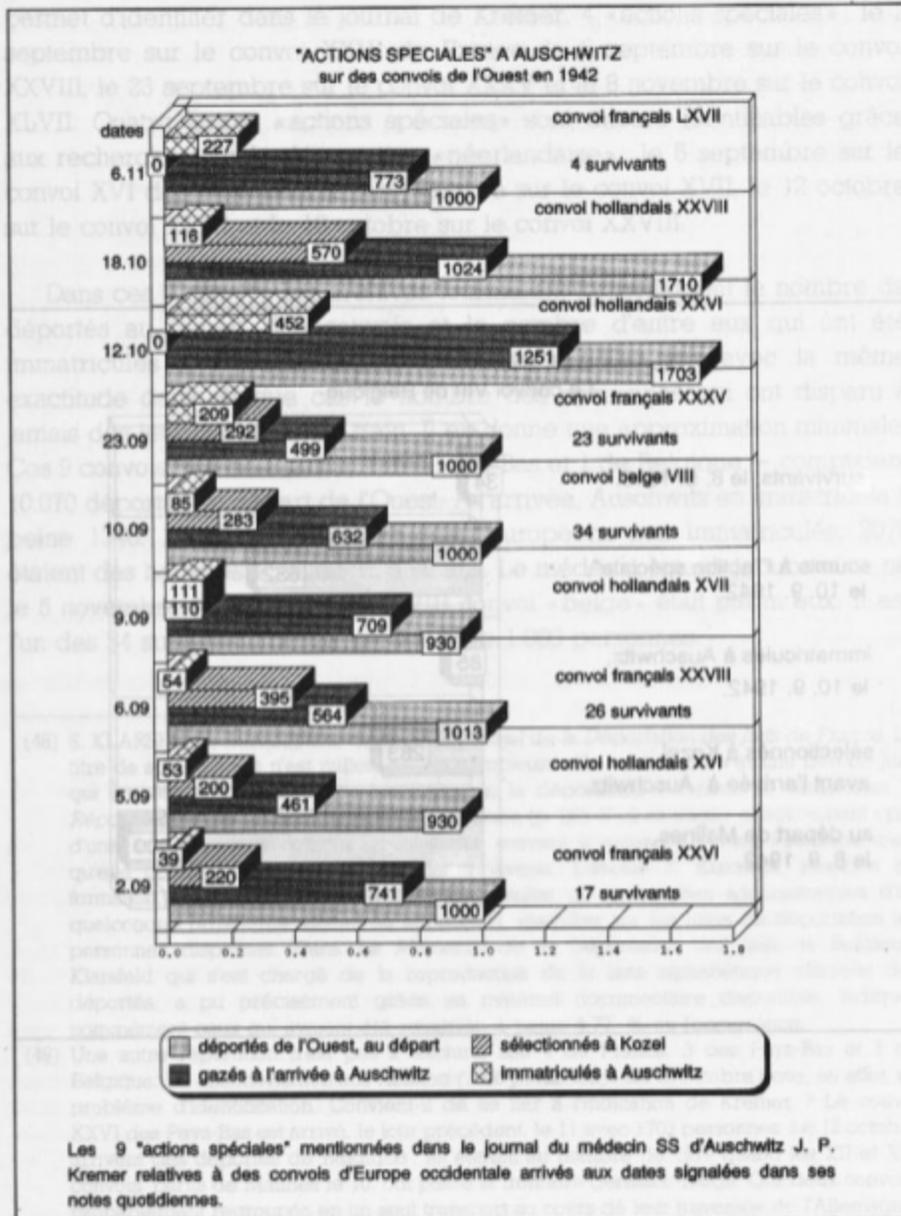
Dans ces 9 cas⁽⁴⁹⁾, les archives fournissent formellement le nombre de déportés au départ des convois et le nombre d'entre eux qui ont été immatriculés à Auschwitz. Le décompte ne fixe pas avec la même exactitude dans chaque cas le nombre des personnes qui ont disparu à jamais dès leur descente de train. Il en donne une approximation minimale. Ces 9 convois – 4 de France, 4 des Pays-Bas et 1 de Belgique – comptaient 10.070 déportés au départ de l'Ouest. A l'arrivée, Auschwitz en immatricula à peine 1346. Parmi les déportés ouest-européens non immatriculés, 2070 étaient des hommes âgés de 15 à 50 ans. Le médecin Joseph Jacubowicz, né le 5 novembre 1913, déporté du VIII convoi «belge» était parmi eux. Il est l'un des 34 survivants de ce transport de 1.000 personnes.

(48) S. KLARSFELD, *Introduction*, dans *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de France*. Le titre de son ouvrage n'est nullement «tendancieux». Ce «n'est» pas «qu'une liste de Juifs qui ont été embarqués dans les trains de la déportation», comme le caractérise la *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* de R. Faurisson (p. 22). S'il ne s'agit effectivement «pas d'une liste de morts comme on le donne souvent à entendre» selon Faurisson, c'est qu'elle comporte moins de 3 % de survivants. L'avocat S. Klarsfeld, historien de formation, n'a pu, faute de disposer du résultat de recherches administratives d'un quelconque organisme officiel ou ministériel, identifier sur les listes de déportation les personnes disparues. Dans *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de Belgique*, Klarsfeld qui s'est chargé de la reproduction de la liste alphabétique officielle des déportés, a pu précisément grâce au matériel documentaire disponible, indiquer nommément ceux qui avaient été rapatriés, à peine 4,77 % en l'occurrence.

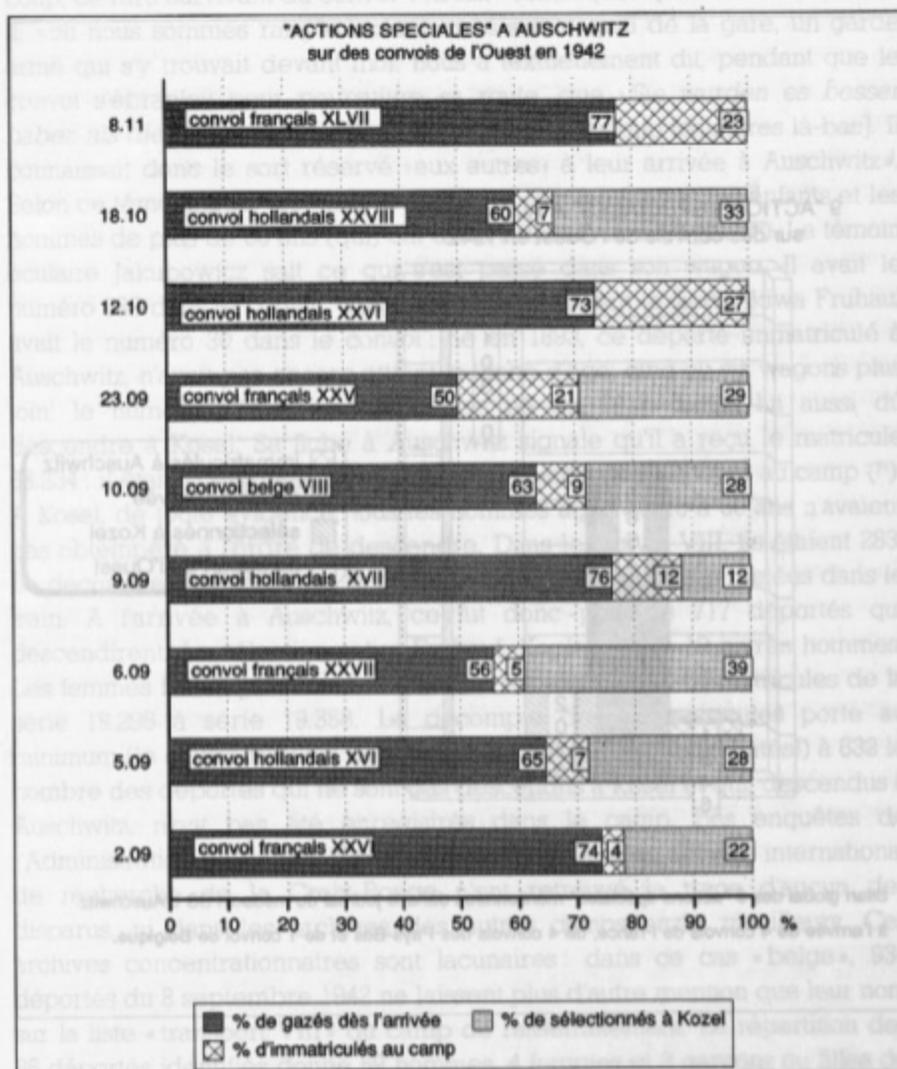
(49) Une autre répartition n'est pas à exclure, soit 4 de France, 3 des Pays-Bas et 3 de Belgique. La «*Sonderaktion aus Holland (1600 personen)*» du 12 octobre pose, en effet, un problème d'identification. Convient-il de se fier à l'indication de Kremer ? Le convoi XXVI des Pays-Bas est arrivé, le jour précédent, le 11 avec 1703 personnes. Le 12 octobre arrivent des déportés de Belgique : ils étaient au nombre de 1574 quand les XII et XIII convois, partis de Malines le 10, ont passé la frontière germano-belge. Ces deux convois, probablement regroupés en un seul transport au cours de leur traversée de l'Allemagne, s'arrêtent à Kozel : le convoi XII de 999 déportés comportait 202 hommes âgés de 15 à 50 ans, le convoi XIII de 675 déportés en comptait 156. Au plus arrivent à Auschwitz, 1216 déportés dont 28 hommes et 88 femmes sont immatriculés dans la même série de numéros. 1100 déportés disparaissent, ce 12 octobre. L'«action spéciale» de Kremer a lieu «la nuit». S'agit-il de la nuit du 11 au 12 octobre, auquel cas, comme il l'écrit, l'«action» s'appliquerait bien au convoi dont les déportés immatriculés l'ont été le 11. Mais la note de Kremer débute par la mention de sa deuxième vaccination qui a provoqué une forte fièvre. «Malgré cela», il participe «la nuit» à une «*Sonderaktion*». Serait-ce alors dans la nuit du 12 au 13 sur des gens arrivés le 12 ? C'est peu probable : Kremer l'aurait notée, à la date du 13, et non du 12.

de dresser le bilan de cette tragédie, comptabilisée par de nombreuses statistiques» (*).

Ce travail, basé sur le principe appliqué au convoi VIII de Belgique



«Notre train», raconte le témoin, «s'est arrêté dans la nuit du 9 au 10 septembre, à Kozel». La ville est à 120 km d'Auschwitz. «Tous les hommes de moins de 50 ans ont reçu l'ordre de descendre», continue-t-il. Après coup, ce rare survivant du convoi VIII fait «remarquer qu'au moment», écrit-



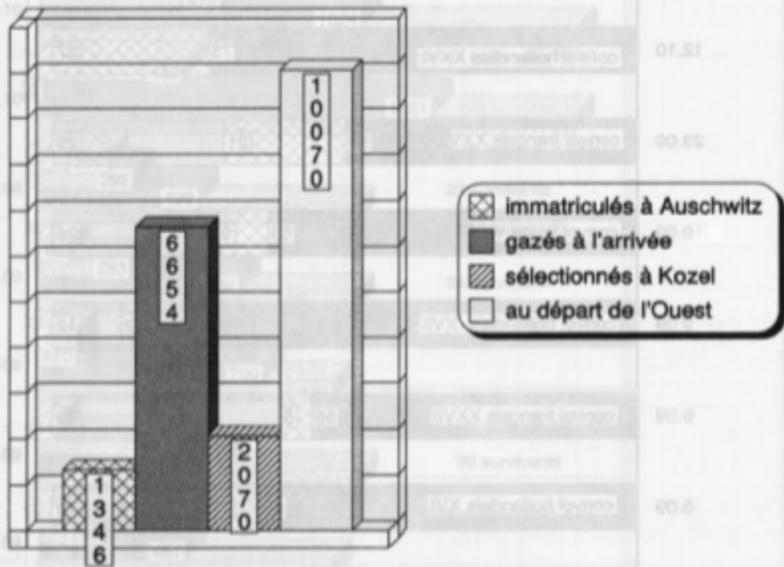
moins de 16 ans (*). L'écart est significatif. Les hommes identifiés sont près de trois fois plus nombreux que les 21 matriculés rattachés à cette catégorie

(50) Lettre de Joseph Jankowski à Dumas, Bruxelles, le 12.10.1987.

(51) Archives du Musée d'Auschwitz, Site de Kopywica, Henri, matricule 91204 Kopywicz est né le 21 décembre 1912.

(52) Voir Ministère de la Santé Publique et de la Famille, administration des victimes de la guerre, tableaux récapitulatifs des tentatives de déportés du camp de rassemblement de Malines vers les camps d'extermination de Haute-Silésie, à la date du 1.9.1942, reproduits dans S. KLARSFELD et M. STEINBERG, *Le Almanach de la Déportation des Juifs de Belgique* (non paginé).

**9 "ACTIONS SPÉCIALES" A AUSCHWITZ
sur des convois de l'Ouest en 1942**



Bilan global des 9 "actions spéciales" mentionnées dans le journal du médecin SS d'Auschwitz à l'arrivée de 4 convois de France, de 4 convois des Pays-Bas et de 1 convoi de Belgique.

Les 9 "actions spéciales" mentionnées dans le journal du médecin SS d'Auschwitz à l'arrivée de 4 convois de France, de 4 convois des Pays-Bas et de 1 convoi de Belgique.

« Notre train », raconte le témoin, « s'est arrêté dans la nuit du 9 au 10 septembre, à Kosel ». La ville est à 120 km d'Auschwitz. « Tous les hommes de moins de 50 ans ont reçu l'ordre de descendre », continue-t-il. Après coup, ce rare survivant du convoi VIII fait « remarquer qu'au moment », écrit-il, « où nous sommes rangés en colonnes sur le quai de la gare, un garde armé qui s'y trouvait devant moi, nous a textuellement dit, pendant que le convoi s'ébranlait pour poursuivre sa route, que ›*Sie wurden es besser haben als die andere dort*› [Vous serez mieux lotis que les autres là-bas]. Il connaissait donc le sort réservé ›aux autres› à leur arrivée à Auschwitz ». Selon ce témoignage, les « autres », ce sont « les femmes et les enfants et les hommes de plus de 50 ans (qui) ont donc continué le voyage »⁽⁵⁰⁾. Le témoin oculaire Jakubowicz sait ce qui s'est passé dans son wagon. Il avait le numéro 932 dans le convoi. Vingt-cinq wagons avant le sien, Akiwa Fruhauf avait le numéro 30 dans le convoi : né en 1893, ce déporté immatriculé à Auschwitz, n'avait pas encore atteint la limite d'âge; cinq ou six wagons plus loin, le numéro 323 Henri Koplewicz, né en 1913, aurait lui aussi dû descendre à Kosel. Sa fiche à Auschwitz signale qu'il a reçu le matricule 63.234 : il était le septième après Akiwa Fruhauf à être accepté au camp⁽⁵¹⁾. A Kosel, de toute évidence, tous les hommes âgés de 15 à 50 ans n'avaient pas obtempéré à l'ordre de descendre. Dans le convoi VIII, ils étaient 283. Le décompte ne donne pas le nombre exact des personnes restées dans le train. A l'arrivée à Auschwitz, ce fut donc plus de 717 déportés qui descendirent. La sélection retint Fruhauf, Koplewicz et 19 autres hommes. Les femmes furent plus nombreuses : on leur a accordé 64 matricules de la série 19.295 à série 19.358. Le décompte des 85 matricules porte au minimum (le chiffre réel est déjà supérieur d'au moins deux unités!) à 632 le nombre des déportés qui ne sont pas descendus à Kosel et qui, descendus à Auschwitz, n'ont pas été enregistrés dans le camp. Les enquêtes de l'Administration belge des Victimes de la Guerre et du Service international de recherche de la Croix-Rouge n'ont retrouvé la trace d'aucun des disparus, ni dans les archives des autres camps nazis, ni ailleurs. Ces archives concentrationnaires sont lacunaires : dans ce cas « belge », 934 déportés du 8 septembre 1942 ne laissent plus d'autre mention que leur nom sur la liste « transport VIII » du camp de rassemblement. La répartition des 66 déportés identifiés donne 59 hommes, 4 femmes et 3 garçons ou filles de moins de 16 ans⁽⁵²⁾. L'écart est significatif. Les hommes identifiés sont près de trois fois plus nombreux que les 21 matricules attribués à cette catégorie

(50) Lettre de Joseph Jakubowicz à l'auteur, Bruxelles, le 12.10.1987.

(51) Archives du Musée d'Auschwitz, fiche de Koplewicz, Henri, matricule 63.234. Koplewicz est né le 21 décembre 1913.

(52) Voir Ministère de la Santé Publique et de la Famille, administration des victimes de la guerre, tableaux récapitulatifs des Israélites déportés du camp de rassemblement de Malines vers les camps d'extermination de Haute Silésie, à la date du 1.9.1979, reproduits dans S. KLARSFELD et M. STEINBERG, *Le Mémorial de la Déportation des Juifs de Belgique* (non paginé).

à Auschwitz : c'est la sélection à Kosel qui en rend compte. Les personnes identifiées relevant de l'autre catégorie sont nettement moins nombreuses : sélectionnées seulement à Auschwitz, elles n'ont pas été, comme les hommes de Kosel, réparties dans d'autres camps avant la dernière année de la guerre. Comme ce convoi « belge », six autres convois de la série de « Kremer » se sont arrêtés à Kosel. Au maximum 2.070 hommes de 15 à 50 ans ont pu y descendre ⁽⁵³⁾. À l'arrivée à Auschwitz, les 9 convois de la série — ceux de Kosel et les deux autres qui ne s'y sont pas arrêtés pour une sélection — ont reçu à peine 1346 matricules. Sur ces 10.070 déportés disparaissent donc au moins 6.654, soit tous ceux qui ne relevaient pas de la catégorie autorisée à descendre à Kosel et qui, de surcroît, n'ont pas été retenus pour Auschwitz et ses commandos ⁽⁵⁴⁾. Ce nombre de 6.654 disparus est une approximation basse. Dans cette estimation, le chiffre des disparus est absolument sûr pour les deux convois de Kremer qui ne se sont pas arrêtés à Kosel, soit un transport « hollandais », le n° XXVI et un transport « français », le n° XLII. Ils faisaient au total 2.703 déportés : 679 furent immatriculés et les autres, 2.024 personnes ne laissent plus d'autre trace que leur nom sur la « transportlist » établie au départ.

Dans la série des convois qui coïncident avec la chronique « spéciale » de Kremer, ce sont ces deux convois qui sont les plus typiques. Dans la déportation occidentale, l'arrêt à Kosel est l'exception. Sur les 77 convois partis de France, 15 à peine, tous de 1942, s'y arrêterent ⁽⁵⁵⁾. Dans le cas belge, ils furent au nombre de 6 — également en 1942 — sur les 27 transports juifs partis de Malines vers Auschwitz. Des 33 convois des Pays-Bas arrivés à Auschwitz jusqu'au départ de Kremer, les deux tiers — 21 — ne laissèrent pas descendre les hommes aptes au travail à la halte de Kosel. Le journal du médecin SS d'Auschwitz, notant le 12 octobre sa « 10. Sonderaktion » sur des

(53) La *Réponse à Pierre Vidal-Naquet* (p. 44) de Faurisson semble néanmoins accepter l'argument rhétorique de son éditeur, P. Guillaume, que les déportés non enregistrés à Auschwitz, « allaient » à Kosel (voir P. VIDAL-NAQUET, *Les Assassins de la Mémoire*, p. 64, n. 89).

(54) Dans les procédures judiciaires contre Kremer, il n'a pas été tenu compte de la sélection de Kosel. Jerzy Rawicz, auteur de la traduction polonaise du document Kremer original et préfacier de l'édition scientifique du Musée d'Auschwitz, a écrit qu'« au cours de son bref séjour à Auschwitz, (le médecin SS) a réussi à envoyer 10.717 hommes, femmes et enfants sur 12.291 à la chambre à gaz » (*Journal de Kremer*, p. 29). En 1960 le ministère public de Munster a impliqué la responsabilité personnelle de l'ancien médecin SS dans la mort d'au moins 7.735 personnes (*Justiz und NS Verbrechen*, vol. 17, p. 21). Le chiffre de Munster plus proche des 6.783 de cette étude est le moins bien établi. La copie du journal dont s'est servi le parquet ne comporte pas les « bonnes » dates. Dans cette version Munster, 10 « actions spéciales » de Kremer concernaient des convois d'Europe occidentale : 5 de France, 2 seulement des Pays-Bas et 3 ou 4 de Belgique. La vérification sur le manuscrit original de Kremer établit l'erreur du parquet de Munster. Christian Dupont a rapporté de son voyage en Pologne les clichés du document Kremer réalisés par son équipe.

(55) Serge Klarsfeld a estimé la sélection pour le travail à 4000, sur la base des âges. Le 1er avril 1944, 3.056, rattachés au complexe d'Auschwitz, y étaient immatriculés.

LE JOURNAL DU SS KREMER ET L'ASSASSINAT DES JUIFS D'EUROPE OCCIDENTALE A AUSCHWITZ										
Action spéciale n°	1	3	4	5	6	8	11	12	15	Total
« Sonderaktion »	(1)	(2)	(3)	« 4 »	« 5 »	« 6 »	« 10 »	« 11 »	« 14 »	9
Date du journal	2.9	5.9	6.9	9.9	10.9	23.9	12.10	18.10	8.11	9
Convoi parti le	31.8	4.9	4.9	7.9	8.9	21.9	9.10	16.10	6.11	9
de Dranchy (Fr.)	XXVI		XXVIII						XLII	3
Malines (Bel.)					VIII					1
Pithiviers (Fr.)						XXXV				1
Westerbork (P.-B.)		XVI		XVII			XXVI	XXVIII		4
Nombre de déportés	1.000	714	1.013	930	1.000	1.000	1.703	1.710	1.000	10.070
Ho. 16-80 ans à Kosel	220*	200*	395*	110*	180*	292*	0	570*	0	1.967*
Matricules à Auschwitz	39	53	54	85	85	209	452	116	227	1.320
Gazés à l'arrivée	741*	461*	564*	735*	735*	499*	1.251	1.024*	773	6.783
pourcent	74,1*	64,5*	61*	79*	69,4*	46,9*	73,4	59,8*	77,3	69*
Survivants en 1945 (sur 5.023)	17		26		34	23			4	116
(sur 5.057)		?		?			?	?		

* Approximation.

gens « aus Holland (1600 personen) », saisit bien, avec ce XXVI^e convoi des Pays-Bas, la déportation occidentale dans ce qu'elle a de plus caractéristique dans l'histoire. De surcroît, Kremer y révèle enfin le lieu où se pratique l'« action spéciale ». La note conserve l'impression des « scènes épouvantables devant le dernier bunker »⁽⁵⁶⁾. C'est, à cet endroit, que les yeux du témoin enregistrent toute l'horreur d'Auschwitz.

VI. UNE « IMPRESSION D'HORREUR SOUHAITEE » ?

Les traces écrites de cette horreur dans le document Kremer invitent à une lecture plus approfondie de ce document d'histoire. Son propos n'est pas de se complaire dans le genre macabre. Le chercheur a à résoudre une réelle question d'histoire, à savoir cette coïncidence de la disparition de quelque 7.000 personnes, hommes, femmes et enfants avec 9 des 15 « actions spéciales » effectivement mentionnées dans cette pièce d'archives. Cette lecture événementielle de la chronique personnelle du médecin SS d'Auschwitz ne procède nullement d'un « art de susciter dans l'esprit du

(56) Voir le journal de Kremer, p. 237.

lecteur non averti l'impression d'horreur souhaitée»⁽⁵⁷⁾. La critique historique ne procède pas «par des commentaires orientés et des suppositions malveillantes se rapportant aux notes anodines du journal intime d'un homme représenté comme le type par excellence de l'exécutant dépourvu de tout scrupule moral». D'après l'Allemand Wilhelm Staglich en 1979⁽⁵⁸⁾, Herman Langbein aurait quinze ans plus tôt manipulé en ce sens le document Kremer. Ancien d'Auschwitz et alors secrétaire de son comité international, Langbein avait, en 1964, publié en allemand et commenté des extraits du journal de Kremer en vue du «grand» procès des gardiens SS de ce camp devant la cour d'assises de Francfort. Entre temps, Jadwiga Bezwinska et Danuta Czeh du Musée d'Etat à Oswiecim ont mis au point, en 1971, l'édition scientifique du document⁽⁵⁹⁾. Le «révisionniste» Staglich n'ignore pas cette publication. En dépit de l'apparat critique remarquable de l'édition «polonaise»⁽⁶⁰⁾, l'auteur du *Mythe d'Auschwitz* ne conserve pas moins ses lunettes d'aveugle. En 1979, il n'aperçoit «aucun élément susceptible [dans le journal de Kremer] de nous éclairer ni sur les gazages massifs, ni sur les mauvais traitements infligés aux détenus»⁽⁶¹⁾. L'ouvrage de Staglich — il est vrai — n'est pas, de son propre aveu, «une oeuvre historique»⁽⁶²⁾. Cette humilité de bon aloi n'interdit pas à l'auteur «révisionniste» de «vérifier d'après des critères objectifs les preuves présentées en faveur de la prétendue usine de mort d'Auschwitz». Ce «juriste s'intéressant à l'histoire contemporaine» s'autorise d'une singulière conception de ses «principes scientifiques». A le suivre, le censeur des «preuves» disposerait de «critères objectifs» pour apprécier un document d'histoire sans qu'il lui soit indispensable d'établir «ce qui s'est réellement passé» à Auschwitz⁽⁶³⁾. Le «mythe» de Staglich évacue ainsi l'objet historique de sa lecture des sources qui l'appréhendent. Tout aussi imaginaire est sa défense d'un «peuple allemand présenté comme l'incarnation du mal absolu»⁽⁶⁴⁾.

(57) W. STAGLICH, *Le Mythe d'Auschwitz. Etude critique*, Paris, 1986, p. 20.

(58) Staglich vise la documentation sur Auschwitz publiée en vue du procès. En particulier, le recueil *Wir hatten es getan* dont un chapitre était consacré à «Un professeur à Auschwitz».

(59) L'édition en langue française de *Auschwitz vu par les SS* date de l'année suivante.

(60) Si Staglich ignore délibérément ce travail, R. Faurisson le ravale à des «notes qui nous disent comment il faut déchiffrer le texte du professeur Kremer selon la grille de lecture communiste ou exterminationniste» (voir R. FAURISSON, *Mémoire en défense*, p. 106).

(61) W. STAGLICH, *Le Mythe d'Auschwitz*, p. 121.

(62) *Ibidem*, p. 8-9.

(63) R. Faurisson ne procède pas autrement. Le «révisionnisme» qui s'institue «école historique» a cette particularité de prétendre faire de la critique historique sans entreprendre de réécrire une histoire, que ce soit de la déportation, de la «lutte contre les partisans», voire de la condition juive au temps du III^e Reich.

(64) W. STAGLICH, *Le Mythe d'Auschwitz*, p. 13. L'auteur «révisionniste» feint d'ignorer que les travaux historiques parmi les plus remarquables sur le III^e Reich émanent d'historiens allemands. Sur la conscience allemande dans son rapport à la période nazie, voir le recueil *Devant l'Histoire, les documents de la controverse sur la singularité de l'extermination des Juifs par le régime nazi*, Ed. Cerf, 1988.

L'artifice disculpe l'accusé réel : le IIIème Reich. Des dossiers du procès de l'histoire contre le nazisme, l'avocat complaisant écarte d'un effet de manche la pièce à conviction Kremer. Péremptoire, le «révisionniste» Staglich n'y lit rien qui soit susceptible de «confirmer la thèse de l'extermination»⁽⁶⁵⁾.

Le témoignage oculaire de l'officier SS apporté *in tempore non suspecto* — si l'on ose dire — n'a pas cette innocence aveugle. Les notes du médecin SS commis aux «actions spéciales» d'Auschwitz témoignent, dans leurs propres termes, d'une histoire horrible. Les «scènes épouvantables devant le dernier bunker» lors de sa «10. Sonderaktion» se répètent six jours après, à l'arrivée du convoi XXVIII des Pays-Bas : la note du 18 octobre est relative à la «11. Sonderaktion (Hollander)» et signale des «scènes horribles avec trois femmes qui suppliaient de leur laisser la vie sauve»⁽⁶⁶⁾. Avec elles disparurent au moins 1024 personnes du convoi «hollandais». Les disparus de l'autre convoi «hollandais», le 12 octobre, sont exactement au nombre de 1251. Les déportés n'étaient pas aussi nombreux à disparaître — 741 au minimum — lorsque le 2 septembre, à l'arrivée du convoi XXVI de France, le médecin SS, découvrant avec sa première «action spéciale», la fonction du camp, s'est aperçu que «ce n'est pas pour rien qu'Auschwitz est appelé le camp de l'extermination»⁽⁶⁷⁾. Cette prise de conscience conduisit-elle pour autant le docteur Kremer à témoigner dans le secret de son journal intime de toute l'horreur du camp d'extermination ?

VII. «JE NE POUVAIS RIEN IMAGINER DE PLUS HORRIBLE»

À sa première confrontation avec le massacre des déportés à leur arrivée à Auschwitz, Kremer a laissé échapper le commentaire qu'«en comparaison, l'Enfer de Dante (lui) apparaît presque comme une comédie»⁽⁶⁸⁾. La référence était littéraire. Chez ce professeur d'université, également docteur en philosophie, c'était un artifice. Le détour intellectuel lui permettait, dans l'intimité de son journal, de prendre le recul psychologique face à cette «extermination» dont il venait d'avoir l'expérience infernale. Trois jours après, le SS de l'«enfer» d'Auschwitz atteignait «le comble de l'horreur» pendant l'«action spéciale» sur les «musulmanes». Son commentaire personnel l'édulcore aussitôt : «le lieutenant SS Thilo (médecin militaire) avait raison», ajoute-t-il, «de me dire aujourd'hui que nous nous trouvons à l'anus mundi»⁽⁶⁹⁾. Ce «trou du cul du monde», le distingué professeur d'université l'avait pudiquement recouvert. En allemand, «*der Arsch der Welt*» ne rendait pas «la répulsion et l'épouvante» qu'inspirait le

(65) W. STAGLICH, *Le Mythe d'Auschwitz*, p. 121.

(66) *Journal de Kremer*, p. 230.

(67) *Ibidem*, p. 226.

(68) *Ibidem*, p. 227.

(69) *Ibidem*, p. 228.

spectacle du fondement du monde⁽⁷⁰⁾. L'expression allemande signifie plutôt un « trou perdu »⁽⁷¹⁾. Dans cet « enfer » d'Auschwitz, le médecin SS voulait exprimer, avec « le comble de l'horreur », un sentiment plus fort que cette impression de vide⁽⁷²⁾. A son procès à Cracovie en 1947⁽⁷³⁾, Kremer, accablé par les confidences de son journal, expliquera qu'il avait « employé cette expression, car (il) ne pouva(i)t imaginer rien de plus horrible et de plus abominable ». Il l'avait toutefois travestie. Le terme latin qu'il avait repris à son collègue n'avait plus cette charge affective. Il était sous sa plume un nouvel artifice qui appelait au niveau mental le relais d'une traduction. L'affectivité y récupérait ses distances⁽⁷⁴⁾.

L'homme pourtant n'était pas une âme sensible. Il savait maîtriser ses émotions devant les misères humaines. A Auschwitz, le professeur de l'Université de Munster n'avait pas tardé à apprécier le bon champ d'observation qu'offraient les détenus. Passionné par ses recherches sur l'hérédité, il étudia sur eux les modifications de l'organisme humain sous l'effet de la faim. Le Professeur Kremer n'y avait pas été envoyé dans le but de poursuivre ses recherches⁽⁷⁵⁾ : mobilisé dans la Waffen SS — et non dans la *Wehrmacht* — ce réserviste de 59 ans, membre du parti depuis 1932, remplaçait un collègue en permission de détente⁽⁷⁶⁾. Sur place, il saisit

(70) Dans *Le Rythme de la Vie*, Antoni Kepinski estime, quant à lui, que l'expression d'« anus mundi » traduit bien « la répulsion et l'épouvante que ce camp de concentration suscitait chez tous les observateurs ». Kepinski attache toutefois une signification idéologique plus fondamentale à ce « fondement du monde ». Le propos de ces médecins SS d'Auschwitz, estime-t-il, « justifiait l'existence du camp par la nécessité d'un nettoyage de l'Univers ». « Pour une bonne compréhension des camps d'extermination hitlériens — et en dehors de l'objectif politico-économique immédiat, à savoir annihiler l'ennemi de la façon la plus efficace et la moins coûteuse — », estime-t-il encore « cette désignation acquiert une signification plus profonde : purifier la race aryenne de tout ce qui ne correspondait pas à l'idéal du surhomme germanique » (Cité d'après Mieczyslaw Kieta, dans son avant-propos à W. KIELAR, *Anus Mundi, cinq ans à Auschwitz*, préface de David Rousset, Lafont, Paris, 1980, p. 21).

(71) « *Am Arsch der Welt* » signifie : dans un endroit abandonné, très isolé. Voir *Wörterbuch der deutschen Gegenwartssprache*, Fasc. 3, 1961, p. 218. Le professeur Jean Stengers a signalé cette référence. Il avait remarqué l'expression allemande « Himmel-Arsch- und Wolkenbruch » qui signifie un « lieu maudit » : un pont ainsi nommé en URSS occupée figure dans *Der 2. Weltkrieg, Bilder Daten Dokumente*, Munich, 1983, p. 366.

(72) Même R. Faurisson (*Mémoire en défense*, p. 33) ne conteste pas la charge émotive de « la réflexion » du docteur Thilo : il voit les effets du typhus dans « le spectacle de ces corps émaciés et de ces cadavres dénudés baignant dans les vomissements et les excréments ».

(73) Le journal de Kremer, n. 53, p. 228.

(74) Voir ce type d'analyse psychologique, Bruno BETTELHEIM, *L'holocauste, une génération plus tard*, dans son recueil *Survivre*, Paris, 1979, p. 114.

(75) Selon Faurisson, « le vrai travail du professeur de médecine Johann Paul Kremer à Auschwitz est de se livrer à des recherches de laboratoire sur toutes sortes de maladie, et notamment le typhus » (voir R. FAURISSON, *Réponse à Pierre Vidal-Naquet*, p. 31.) Seul le journal de Kremer autoriserait une telle interprétation. Or, le prélèvement de « matière vivante » y est noté cinq fois à partir du 3 octobre seulement, alors que sont mentionnées 15 « actions spéciales » dont la première a lieu quatre jours après son arrivée.

(76) *Journal de Kremer*, pp. 231-232. Voir aussi p. 226. Le 29 août, Kremer a cru qu'il venait remplacer un collègue malade.

l'occasion. Les bonnes dispositions du médecin-chef de la garnison, le major SS Eduard Wirths firent le reste. Autorisé à prélever du « matériel vivant provenant de foie et de rate d'homme ainsi que de pancréas », le professeur d'anatomie choisissait ses cobayes humains parmi les fameux « musulmans » de son journal. Les détenus cachectiques qu'il interviewait n'étaient pas soumis à l'« action spéciale » : une injection de phénol les assassinait sur la table d'autopsie où l'homme de science venait de les interroger sur les détails utiles à ses investigations (77). Imperturbable, le journal du médecin actait, tel un protocole clinique, ses prélèvements du jour (78).

L'officier SS n'était pas homme à se laisser impressionner. Si ses premières « actions spéciales » l'avaient pris au dépourvu, il récupéra sans peine son aplomb (79). Très vite, il ressentit dans cette garnison SS d'Auschwitz une « impression vivifiante » (80). Une semaine après son arrivée, son journal le signale et le soir, il enregistre sans la moindre trace d'émotion la troisième « action spéciale » du médecin. Le professeur Kremer, enfin accommodé à son nouveau rôle, ne confia pas à son journal s'il appréciait, lui aussi, la rasade d'alcool servie aux SS de l'« action spéciale ». Le journal acte le fait, le 5 septembre, après « le comble de l'horreur » : « à cause de la ration supplémentaire distribuée à de telles occasions – consistant en 1,5 litre d'alcool, 5 cigarettes, 100 gr. de saucisse et pain – les hommes se bousculent pour participer à de telles actions », écrit Kremer (81). Cette frénésie des SS ne lui inspire aucune réflexion (82). Les notes personnelles de ce docteur en philosophie ne sont pas le lieu où l'« Allemagne de Kant et de Goethe » devait recouvrer ses droits : même dans le discours d'un dignitaire nazi, il lui arrivait d'émettre sa protestation contre la « façon de procéder » des hommes de Himmler appliquant le « traitement spécial » aux Juifs, rien moins qu'un comportement de « sauvages » et de « sadiques » qui

(77) *Ibidem*, note 74 de la p. 235.

(78) *Ibidem*, entrée du 3.10.1942, p. 235; du 10.10, p. 236; du 15.10 et du 17.10, p. 238; du 13.11, p. 244.

(79) P. Vidal-Naquet a insisté, quant à lui, sur le fait que le ton du journal « ne change que dans une seule série de circonstances, pour prendre alors parfois (pas toujours) une allure émotive tout à fait remarquable » (P. VIDAL-NAQUET, *Les assassins de la mémoire*, « Un Eichmann de papier » et autres essais sur le révisionnisme, Paris, 1987, p. 68).

(80) *Journal de Kremer*, p. 230.

(81) *Ibidem*, p. 229.

(82) Au procès de Francfort, le témoin Kremer explique que « c'était humainement tout-à-fait compréhensible. C'était la guerre, il y avait peu de cigarettes et d'alcool. Si quelqu'un dépendait de la cigarette..., on collectionnait les bons et puis on allait avec la bouteille à la cantine » (Voir H. LANGBEIN, *Der Auschwitz-Process, Eine Dokumentation*, t. 1, p. 72.)

«jouissaient lubriquement de ces exécutions» (83). Sous la plume du professeur Kremer, les «*Sonderaktion*» se succèdent au contraire dans une froide impassibilité. Des 15 mentionnées, à peine 4 ont pu franchir le seuil de son affectivité dans ses notes personnelles. A la 11ème, — la «*10.Sonderaktion*» de son journal — Kremer retrouvait les accents de l'«horreur» dans «l'enfer» d'Auschwitz. La journée du 12 octobre s'était mal passée : l'officier SS avait reçu sa «deuxième vaccination préventive contre le typhus» et elle avait «provoqué une forte réaction» de «fièvre». «Malgré cela», rapporte le journal, il prend part «dans la nuit à une action spéciale» au cours de laquelle se produisent les «scènes épouvantables devant le dernier bunker» (84). Le lendemain, «l'exécution de 7 civils polonais» à laquelle assiste aussi le médecin ne suscite pourtant aucune réaction affective de son journal intime (85). Avec la même sérénité sont enregistrées, six jours après, «11 exécutions». La note du lendemain, — 18 octobre — fait état, par contre de «scènes horribles» : le flegme de l'anatomiste a craqué «avec [ces] trois femmes qui suppliaient de leur laisser la vie sauve» (86).

VIII. «TROIS FEMMES QUI SUPPLIAIENT»

Les «scènes atroces» du 18 octobre ne seraient — dans sa lecture du journal de Kremer, Robert Faurisson l'affirme — rien d'autre que des «exécutions de condamnés à mort, exécutions auxquelles le médecin était obligé d'assister». «Parmi les condamnés se trouvent trois femmes arrivées dans un convoi de Hollande : elles sont fusillées», exlique-t-il. Pour preuve

(83) Le propos est du Commissaire de la Ruthénie blanche, Wilhelm Kube. Il est rapporté dans une lettre du lieutenant-colonel SS Strauch, qui fonctionnait à Minsk avant d'être muté en Belgique, Strauch, écrivant à l'état-major de Himmler, le 20 juillet 1943, fait état de l'incident qui l'a opposé au Commissaire Kube, à la suite du «traitement spécial» qu'il a fait appliquer à 70 Juifs employés chez ce dernier. «On nous reprochait continuellement, à mes hommes et à moi, d'être des sauvages et des sadiques, alors que je ne faisais que mon devoir. Même le simple fait que des médecins-dentistes aient enlevé des plombages en or aux Juifs destinés au traitement spécial — conformément aux ordres — a été le prétexte à reproche. Kube rétorqua que notre façon de procéder était indigne de l'Allemagne de Kant et de Goethe. Si l'Allemagne était perdue de réputation dans le monde entier, c'était notre faute. Par ailleurs, c'était un fait que mes hommes jouissaient lubriquement de ces exécutions. Je protestai énergiquement contre cette affirmation et relevai qu'il était regrettable qu'en plus d'avoir à faire ce travail désagréable, nous dussions encore être couverts de boue» (lettre du commandant de la SIPO-SD en Ruthénie blanche à l'état-major personnel du R.F.SS, signé lieutenant-colonel Strauch, Minsk, le 20 juillet 1943, citée d'après W. HOFER, *Le national-socialisme par les textes*, Pion, 1963, pp. 268-298.

(84) *Journal de Kremer*, p. 236.

(85) *Ibidem*, p. 238.

(86) *Ibidem*, p. 238.